

## COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS

### PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Le 27 Mars 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour l'installation du nouveau Conseil municipal issu de l'élection du 22 mars 2026.

Madame Michèle DEFERT, doyenne de l'assemblée prend la présidence et déclare la séance ouverte.  
Monsieur Sylvain MAQUIGNY est désigné **Secrétaire de séance**.

La Présidente de séance procède à l'**appel des Conseillers**.

Sont présents : M. Moïse BLANC, Mme Lysiane BOUDENNE, M. Pierre ANDRE-ROMAGNY, Mme Mahdia CHEVALIER, M. Olivier GOMBERT, Mme Axëlle BERTHOUT, M. Romain CHANTRY, Mme Hélène DEBEAUMONT, M. Sébastien MARTEL, Mme Sabine CADIC, M. Simon MARX, Mme Maryse DEBEVE, Mme Michèle DEFERT, M. Sylvain MAQUIGNY, M. Vincent LEFEBVRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Madame Michèle DEFERT fait la déclaration suivante :

*« Je me suis présentée comme candidate à la mairie par conviction personnelle car je m'y suis investie et la connais. Je remercie les 310 électeurs et électrices qui nous ont fait confiance et qui ont cru en notre liste »*

La Présidente de séance déclare ensuite officiellement installé dans l'exercice de ses fonctions, le nouveau Conseil municipal de Sains en Amiénois.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- ✓ Election du Maire
- ✓ Vote du nombre d'adjoints
- ✓ Election des adjoints
- ✓ Lecture de la charte de l'élu local

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sont candidats à la fonction de Maire : M. Moïse BLANC et Mme Michèle DEFERT.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins :15                      bulletins blancs ou nuls :0

- suffrages exprimés :15                      majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Moïse BLANC : 12 voix

Mme Michèle DEFERT : 3 Voix

Monsieur Moïse BLANC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Maire**. Madame Michèle DEFERT, lui remet l'écharpe et Monsieur BLANC prononce son discours d'ouverture de mandature (voir ci-après).

Mesdames, Messieurs,

Chères Samoises, chers Samoïs,

Je tiens d'abord à vous dire combien je suis ému et honoré de la confiance que vous m'accordez ce soir en me confiant la responsabilité de maire de notre commune.

Je veux remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées dans cette élection, les trois listes, car chacune a contribué à faire vivre le débat démocratique dans notre village.

Je souhaite également remercier l'équipe municipale sortante pour le travail accompli ces dernières années.

Je veux également avoir un mot pour le personnel communal : nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service du village, et vous pourrez compter sur le nôtre. Nous travaillerons dans un esprit de respect, d'écoute et de confiance mutuelle.

Je souhaite aussi m'adresser au monde associatif : les associations sont une richesse essentielle de notre commune. Elles font vivre le village, créent du lien, de la convivialité et du dynamisme. Nous serons à leurs côtés, dans un esprit de dialogue, de respect et de soutien.

Avec l'équipe qui m'entoure, nous abordons ce mandat avec beaucoup d'humilité, mais aussi avec une volonté très claire : travailler dans l'intérêt de toutes les Samoises et de tous les Samoïs.

Comme nous nous y sommes engagés, nous serons une équipe accessible, transparente, à l'écoute.

Nous mettrons en place des moyens simples pour échanger avec vous : permanences d'élus, outils de communication, et des espaces pour que chacun puisse s'exprimer et signaler les besoins du quotidien.

Nous agirons dans le respect strict des principes de la République, et notamment de la laïcité, qui garantit à chacun sa liberté de conscience et le respect de tous.

Nous allons nous mettre au travail dès lundi.

Mais nous avancerons avec méthode, étape par étape. Le temps de l'organisation, de l'installation et de l'étude des dossiers est indispensable pour agir de manière sérieuse et durable.

Et parce que nous croyons à la transparence et à l'action concrète, nous vous proposerons un premier point d'étape dans 100 jours, pour vous présenter les actions engagées et les premières avancées de ce mandat.

Notre priorité est de faire de Sains-en-Amiénois un village où il fait bon vivre, un village vivant, apaisé et accueillant.

Nous aurons à cœur d'agir avec sérieux, respect et engagement, toujours dans l'intérêt collectif.

Être maire, ce n'est pas être au-dessus, c'est être au service. Pas malléable ni corvéable à souhait, mais pleinement engagé, avec toute mon équipe, au service de chacun d'entre vous.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance.

Monsieur le Maire propose ensuite que soit procédé au vote du nombre d'adjoints. Il propose que quatre postes d'adjoint soient ouverts. Le vote est à main levée. Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Election des adjoints :**

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec alternativement un candidat de chaque sexe. En cas d'égalité des suffrages, le candidat de la liste ayant la moyenne d'âge plus élevée sont élus.

Deux listes de candidats sont déposées :

- Liste portée par Mme Michèle DEFERT
- Liste portée par Mme Lysiane BOUDENNE

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins :15                      bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :15                      majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste portée par Mme Lysiane BOUDENNE : 12 voix
- Liste portée par Mme Michèle DEFERT : 3 voix

La liste portée par Mme Lysiane BOUDENNE ayant la majorité absolue, sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Madame Lysiane BOUDENNE
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Pierre ANDRE-ROMAGNY
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Madame Mahdia CHEVALIER
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Olivier GOMBERT

#### **Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur BLANC procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Fin de séance 19h30

Le Maire  
Moïse BLANC

Le secrétaire de séance  
Sylvain MAQUIGNY